

CEP- Ch. de Maillefer 37 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Répertoire 13 – Modèle comptable harmonisé

Exercices d'examen de fin
d'apprentissage de commerce –
Administration cantonale vaudoise

Branche administration publique

Points	125- 119	107- 118	94- 106	82- 93	69- 81	57- 68	44- 35	32- 43	19- 31	7- 18	0- 6
note	6	5,5	5	4,5	4	3,5	3	2,5	2	1,5	1

Nbre de points
obtenus _____ Note _____

Question 1**Objectif évaluateur n° 1.1.6.2.2 - Bilan annuel/prévision budgétaires****4 points****Situation de départ :**

Vous travaillez au service financier d'un canton. Aujourd'hui, vous expliquez à votre apprenti comment utiliser les outils/instruments de contrôle de gestion. Votre apprenti vous pose quelques questions à ce sujet.

Tâches :

- a) Comment peut-on définir la situation financière du canton et la comparer à celle d'autres cantons ? Vous obtenez 1 point pour une réponse correcte.

En calculant des indicateurs sur la base du compte de fonctionnement, du patrimoine financier, du compte des investissements. Par comparaison des prestations et des coûts (benchmarking). Rapport annuel.

- b) Pour quelles raisons la définition de la situation financière d'un canton et la gestion financière sont-elles importantes ? Citez 3 arguments. Vous obtenez 1 point par argument correct, au total 3 points.

- 1) Afin de pouvoir atteindre les objectifs financiers et en premier lieu un résultat financier équilibré.
- 2) Les finances peuvent mener à une impasse, les liquidités du canton doivent être garanties.
- 3) Des décisions relatives à l'affectation des moyens financiers pour la réalisation de certaines tâches peuvent être prises sur ces bases. Des priorités doivent être fixées en cas de ressources insuffisantes.

Indication de correction :**b) Autres solutions :**

- Saisir systématiquement toutes les affaires financières qui pourront ainsi être présentées et évaluées différemment.
- Justifier à quelles fins sont utilisés les impôts.
- Pour représenter les dépenses nécessaires à la réalisation des tâches publiques.
- A brève échéance, très peu de possibilités de contrôle direct.
- D'autres solutions pertinentes sont possibles.

Question 2

Objectif évaluateur n° 1.1.6.2.2 - Equilibre budgétaire

10 points

Situation de départ :

Vous travaillez au sein du service financier du Canton A (un canton rural) qui doit faire face à une baisse de ses revenus fiscaux, présente un grand déficit et dispose de peu de capitaux propres. Cette circonstance est due à la situation économique et à un exode des habitants qui déménagent dans des cantons équipées d'une meilleure infrastructure. Le Canton A recherche des moyens et des solutions pour équilibrer les comptes.

Tâches :

- a) Quelle est la définition de l'équilibre budgétaire ? Vous obtenez 2 points pour une explication correcte.

Les comptes sont équilibrés lorsque le résultat du compte de fonctionnement de plusieurs exercices ne présente pas de grandes différences (c'est-à-dire sans charges excédentaires importantes, ni bénéfices excédentaires importants).

- b) Quelles sont les mesures que le Canton A pourrait prendre pour atteindre l'équilibre budgétaire ? Proposez 3 mesures qui permettent au Canton A de stabiliser ou même de réduire ses dépenses. Vous obtenez 1 point par mesure correcte, au total 3 points.

- 1) Vérifier les tâches/diminuer les prestations / revoir la répartition des tâches entre les communes et le canton (mesure à plus longue échéance)
- 2) Meilleure gestion des coûts
- 3) Echelonner les investissements (planification financière)

- c) Quelles sont les mesures que la commune pourrait prendre pour maintenir ses recettes ou même les améliorer ? Proposez 3 mesures pertinentes (pas de répétitions de la tâche b). Vous obtenez 1 point par mesure correcte, au total 3 points.

- 1) Augmenter les impôts
- 2) Baisser des impôts pour attirer de nouveaux habitants ou entreprises, mais c'est un exercice dangereux
- 3) Améliorer les infrastructures pour retenir et attirer des habitants ou des entreprises

d) Quelles mesures proposées ci-dessus recommanderiez-vous au Canton A ? Sélectionnez une mesure pour chaque cas de figure (b et c), c'est-à-dire pour réduire les dépenses et augmenter les recettes, et justifiez votre choix. Vous obtenez 1 point pour un motif correspondant à la mesure, au total 2 points.

1) Mesure pour réduire les dépenses : *Vérifier la répartition des tâches entre le Canton et les communes*

Motif :

Le Canton baisse ses charges, mais en même temps les charges des communes de ce canton augmentent, mais cette mesure prend du temps.

2) Mesure pour augmenter les recettes : *Augmenter les impôts*

Motif :

Accroître les revenus, mais cette mesure ne résout pas les problème à long terme, il serait possible que davantage de personnes et d'entreprises quittent le canton.

Indication de correction :

b)–d) D'autres solutions pertinentes sont possibles.

d) 0 point pour une mesure sans motif.

Question 3

Objectif évaluateur n°1.1.6.2.2 - Instruments de gestion des finances publiques -6 points

Situation de départ :

Vous travaillez au sein du service des finances. Vous vous préparez à recevoir un nouvel apprenti dans votre service. Vous faites quelques notes explicatives sur les instruments comptables.

Tâches :

- a) Expliquez le but du plan financier. Vous obtenez 2 points pour une explication claire et correcte.

Le plan financier doit contenir de manière aussi complète que possible les charges attendues et les éventuels revenus, recettes et dépenses sur une durée prévisionnelle de 4 à 5 ans. L'élaboration du plan financier est importante, car les objectifs, les visions et les scénarios de l'avenir sont développés à ce niveau. Il doit permettre de réaliser un résultat équilibré à la fin de l'exercice, des amortissements au niveau du patrimoine administratif et du déficit du bilan ainsi qu'un échelonnement judicieux des investissements.

- b) Expliquez le but du budget. Vous obtenez 2 points pour une explication claire et correcte.

Le budget sert de planification financière sur une année civile. Il englobe les charges et les revenus du compte de fonctionnement ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements de l'année budgétée. Il constitue la base pour l'exécution des tâches administratives. L'approbation du budget signifie que les crédits nécessaires à l'exécution des tâches confiées à l'administration sont acceptés. Le principe du crédit affecté est valable.

- c) Expliquez le but des comptes annuels. Vous obtenez 2 points pour une explication claire et correcte.

Les comptes annuels font état des recettes et des dépenses, des charges et des produits ainsi que de l'état de la fortune au 31.12. Le compte de fonctionnement et le compte des investissements sont clôturés au 31.12. Le patrimoine administratif est amorti par le compte de fonctionnement. Les dépenses et les recettes du compte des investissements sont capitalisées et inscrites au bilan.

Indication de correction :

2 points pour la définition du but, 1 point seulement pour l'explication des termes.

Question 4**Objectif évaluateur n° 1.1.6.2.2 - Planification financière****5 points****Situation de départ :**

Vous travaillez au service des finances du Canton A. Expliquez l'importance du plan financier.

Tâches :

- a) Instrument de gestion de l'administration, le plan financier a plusieurs fonctions. Citez quatre fonctions du plan financier. Vous obtenez 1 point par fonction correcte. Total : 4 points.

- 1) *Fonction d'information*
- 2) *Fonction de coordination*
- 3) *Fonction de compensation*
- 4) *Fonction de rationalisation*

- b) Citez le point le plus important concernant le plan financier. Vous obtenez 1 point par explication correcte.

Ce n'est pas l'exactitude du plan financier qui importe le plus, mais le processus menant au plan financier. Lors de son élaboration, les objectifs, les visions et les différents scénarios d'avenir relatifs au canton doivent être développés.

Question 5**Objectif évaluateur n° 1.1.6.1.1- Structure du plan comptable****8 points****Situation de départ :**

Vous travaillez au service des finances du Canton A. Aujourd'hui, vous expliquez au nouvel apprenti le modèle de la structure comptable de l'administration publique.

Tâches :

- a) Comment est structuré le modèle comptable harmonisé (MCH) de l'administration publique ? Complétez le tableau ci-dessous. Vous obtenez 1 point par terme correctement utilisé. Total : 6 points.

<i>Compte de Bilan</i>		<i>Compte administratif</i>			
<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Compte de fonctionnement</i>		<i>Compte des investissements</i>	
Patrimoine financier	Capital Etranger	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Patrimoine administratif	Financements spéciaux	Comptes de charges	Comptes de revenus	Comptes de dépenses	Comptes de recettes
Financements spéciaux	Fonds Propres	Attributions aux fonds de réserve	Prélèvements aux fonds de réserve		
Découvert du bilan		Imputations internes	Imputations internes		

- b) A la différence de ceux du canton et des grandes villes, les comptes de la commune respectent une classification fonctionnelle et par types de postes. Comment distinguer ces deux classifications ? Expliquez à l'aide de mots-clés la structure de la classification fonctionnelle et celle de la classification par nature. Vous obtenez 1 point par explication correcte. Total : 2 points.

Classification fonctionnelle :

Classification statistique des comptes de l'administration en fonction des tâches, p. ex. législatif / exécutif, administration générale, etc.

Classification par nature :

Répartition des comptes en charges / produits, p. ex. frais de personnel, de matériel, etc.

Question 6

Objectif évaluateur n° 1.1.6.1.1 - Structure du plan comptable

6 points

Situation de départ :

Vous travaillez au service des finances de votre canton. Prochainement, une nouvelle collaboratrice qui, auparavant, était employée dans le service comptabilité d'une entreprise privée, prendra ses fonctions au sein du service. Votre supérieur hiérarchique se chargera de son accueil et souhaite, lors de ce premier entretien, lui remettre quelques documents sur le modèle comptable (MCH 2) du secteur public. Il vous demande de préparer un dossier pour la présentation théorique de la structure du plan comptable (MCH 2) de l'Administration publique.

Tâches :

- a) Certains principes sont valables pour la tenue des comptes des entreprises privées, mais également des administrations publiques. Citez deux principes qui s'appliquent à la comptabilité. Vous obtenez 1 point par principe correct, au total 2 points.

1) *Clarté*

2) *Véracité*

- b) La structure du plan comptable de l'Administration publique se différencie considérablement de celle des entreprises privées. Insérez les termes corrects dans le texte suivant. Vous obtenez 1 point par terme correct, au total 4 points.

Le compte de Bilan est semblable au bilan des entreprises privées. L'actif (également le patrimoine ou les investissements) fournit des renseignements sur le placement du capital. Le passif (également les capitaux et les financements) indique les tiers qui ont mis des capitaux à disposition de l'administration.

Le compte administratif est divisé en deux parties, à savoir le compte des investissements et le compte de fonctionnement. Le compte de fonctionnement, tout comme le compte de résultat des entreprises privées, englobe les charges et les revenus d'une période comptable. Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes d'une période comptable en relation avec les biens, propres ou subventionnés, qui constituent le patrimoine administratif et dont la durée d'utilisation est de plusieurs années. Il englobe toutes les dépenses à caractère d'investissement.

Indication de correction :

- a) Autres solutions :

- Exactitude
- Intégralité
- Principe du produit brut
- Légitimité

Question 7**Objectif évaluateur n° 1.1.6.1.1 - Citer les centres de coûts****4 points****Situation de départ :**

Dans le Canton A, les comptes sont présentés selon la méthode de la classification fonctionnelle.

Tâche :

Dans le tableau ci-dessous, citez deux centres de coûts typiques et deux coûts principaux imputables à ces centres de coûts. Vous obtenez 1 point par centre de coûts correct, ½ point par coût principal correct, au total 4 points.

Centre de coûts	Coûts principaux
<i>Santé</i>	<i>Financement hospitalier</i>
	<i>Soins aux malades et soins à domicile</i>
<i>Protection et aménagement de l'environnement</i>	<i>correction des eaux</i>
	<i>A voir dans le support de cours</i>
<i>Enseignement et formation</i>	<i>Salaires des enseignants</i>
	<i>Recherche</i>

Indication de correction :

D'autres solutions pertinentes sont possibles, p. ex. sécurité publique, enseignement et formation, culture et loisirs, prévoyance sociale, trafic, protection et aménagement de l'environnement, économie publique, finance et impôts (voir classeur CI, module 5, page 10).

Tenir compte des différences cantonales.

Question 8

Objectif évaluateur n° 1.1.6.2.2 – Budget

6 points

Situation de départ :

Dans le cadre de votre activité au sein du service des finances, vous participez à l'élaboration du budget et, pour ce faire, vous réunissez tous les documents nécessaires. Vous expliquez, en plus, aux apprenti-e-s qui vous assistent dans votre tâche le processus d'élaboration et d'approbation du budget.

Tâche :

Complétez les étapes manquantes dans le processus d'élaboration du budget au niveau communal ou cantonal. Vous obtenez 1 point pour une étape correcte, au total 6 points.

- 1) Elaboration du budget provisoire (compte de fonctionnement et compte des investissements) par les responsables compétents (directions/départements/offices)
- 2) *Evaluation des données conjoncturelles (renchérissement, pronostics économiques)*
- 3) *Détermination des objectifs financiers de l'année suivante*
- 4) Commune : premier projet de budget à l'intention de l'exécutif (élaboration par l'Administration des finances). Canton : la Direction des finances soumet les directives et le plan financier pour approbation à l'exécutif (base : planification financière actualisée).
- 5) *Réunion budgétaire et justification des écarts entre les responsables financiers et les supérieurs hiérarchiques*
- 6) *Réunion et adoption du budget par l'exécutif et définition provisoire du coefficient d'impôts*
- 7) *Vérification et rapport de la Commission des finances du Parlement (canton) ou de la Commission des comptes (commune)*
- 8) Convocation de l'autorité législative
- 9) *Approbation du budget et du coefficient d'impôts par l'autorité compétente*

Question 9

Objectif évaluateur n° 1.1.6.2.2 - Connaître les objectifs financiers

7 points

Situation de départ :

Vous travaillez au sein du service des finances du Canton A et, dans le cadre de la formation, vous expliquez aux apprenti-e-s les objectifs financiers du canton.

Tâches :

- a) Citez l'objectif financier le plus important. Vous obtenez 1 point pour une réponse correcte.
L'objectif economico-financier le plus important est de parvenir à l'équilibre du budget.
- b) Les indicateurs financiers permettent d'obtenir des informations importantes sur la politique financière. Quelles sont les autres possibilités offertes par les indicateurs financiers ? Citez deux points complémentaires. Vous obtenez 1 point par réponse correcte, au total 2 points.
- L'évaluation de la situation financière et son évolution
 - La comparaison avec d'autres cantons
- c) Expliquez ce que révèlent les différents indicateurs (pas de définition). Vous obtenez 1 point pour chaque explication correcte, au total 4 points.

1) Endettement net :

Un endettement net important entraîne des charges d'intérêts élevés et affecte à long terme la gestion financière de la collectivité. Dépend fortement des investissements annuels et du degré d'autofinancement.

2) Autofinancement/degré d'autofinancement :

Un degré d'autofinancement de plus de 100% indique que la collectivité est en mesure de financer les investissements par ses propres moyens. Les dettes peuvent être remboursées avec un degré d'autofinancement de plus de 100%. Un degré d'autofinancement inférieur à 100% entraîne de nouvelles dettes.

3) Quotité de la charge d'intérêts :

Une quotité de la charge d'intérêts élevée indique un endettement important et/ou des coûts de capital importants (intérêts). Plus la quotité d'intérêts est élevée, moins le canton ou la commune a les moyens à dépenser pour autre chose.

4) Quotité de la charge financière :

Une quotité de la charge financière élevée indique un endettement important, des coûts de capital élevés, un grand besoin d'amortissements et très peu de flexibilité pour de nouveaux investissements. Exerce une influence négative sur les charges du compte de fonctionnement. Plus la quotité de la charge financière est élevée, moins le canton ou la commune a les moyens à dépenser pour autre chose.

Indication de correction :

- b) Autres solutions du classeur CI, les indicateurs financiers permettent :
- de définir des objectifs politico-financiers
 - d'établir l'efficacité des mesures politico-financières
 - d'introduire les mesures de correction nécessaires

Question 10**Objectif évaluateur n° 1.1.6.1.1 - Dépenses et recettes****8 points****Situation de départ :**

Dans le cadre de votre travail au sein du service des finances, vous traitez la réception et l'envoi de paiements. Vous comptabilisez et enregistrez différentes factures. En fin d'année, vous comparez les chiffres avec le budget afin de connaître où les plus grosses dépenses et recettes s'accumulent dans votre administration.

Tâche :

A la page suivante, vous trouverez un extrait du plan comptable (compte de fonctionnement) de l'administration publique. Citez une dépense ou une recette significative en relation avec le compte présenté. Vous obtenez 1 point par bonne réponse. Total : 8 points.

No	Compte	Dépense significative / recette significative
303	Contributions aux assurances sociales	<i>Contributions aux assurances sociales de l'employeur et de l'employé-e (AVS, AI, APG, etc.)</i>
311	Mobilier, machines, véhicules	<i>Charges de réparation pour les machines de l'office de construction</i>
330	Patrimoine financier	<i>Pertes sur les débiteurs</i>
400	Impôts sur le revenu et la fortune	<i>Recettes fiscales des personnes physiques</i>
420	Banques	<i>Intérêts perçus des avoirs en banque</i>
431	Emoluments administratifs	<i>Taxes pour la délivrance de documents (par exemple permis de conduire)</i>
437	Amendes	<i>Recettes issues des amendes (p.ex. dépassement de vitesse sur l'autoroute)</i>

3 Charges**30 Charges de personnel**

- 300 Autorités, commissions et juges
- 301 Personnel administratif et exploitation
- 302 Personnel enseignant
- 303 Assurances sociales
- 304 Caisses de pensions et de prévoyance
- 305 Assurance-maladie et accidents
- 306 Prestations en nature
- 307 Prestations aux retraités
- 308 Personnel temporaire
- 309 Autres charges de personnel

31 Biens, services et marchandises

- 310 Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement
- 311 Mobilier, machines, véhicules
- 312 Eau, énergie, combustibles
- 313 Autres marchandises
- 314 Entretien des immeubles
- 315 Entretien d'objets mobiliers
- 316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation
- 317 Dédommagements
- 318 Honoraires et prestations de service
- 319 Frais divers

32 Intérêts passifs

- 320 Engagements courants
- 321 Dettes à court terme
- 322 Dettes à moyen et long terme
- 323 Dettes envers des entités particulières
- 329 Autres intérêts passifs

33 Amortissements

- 330 Patrimoine financier
- 331 Patrimoine administratif - Amortissements ordinaires
- 332 Patrimoine administratif - Amortissements complémentaires
- 333 Découvert

34 Parts et contributions sans affectation

- 340 Parts de recettes destinées à des communes
- 341 Contributions à des communes

35 Dédommagements à des collectivités publiques

- 350 Confédération
- 351 Cantons
- 352 Communes

36 Subventions accordées

- 360 Confédération
- 361 Cantons
- 362 Communes
- 363 Propres établissements
- 364 Sociétés d'économie mixte
- 365 Institutions privées
- 366 Personnes physiques
- 367 Etranger

37 Subventions redistribuées

- 370 Confédération
- 371 Cantons
- 372 Communes
- 373 Propres établissements
- 374 Sociétés d'économie mixte
- 375 Institutions privées
- 376 Personnes physiques

38 Attributions aux financements spéciaux**39 Imputations internes****4 Revenus****40 Impôts**

- 400 Impôts sur le revenu et la fortune
- 401 Impôt sur le bénéfice et le capital
- 402 Impôts fonciers
- 403 Impôts sur les gains en capital
- 404 Droits de mutation et de timbre
- 405 Impôts sur les successions et donations
- 406 Impôts sur la propriété et sur la dépense
- 407 Impôts sur la consommation

41 Patentes, concessions**42 Revenus des biens**

- 420 Banques
- 421 Créances
- 422 Capitaux du patrimoine financier (sans les immeubles)
- 423 Immeubles du patrimoine financier
- 424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier
- 425 Prêts du patrimoine administratif
- 426 Participations permanentes du patrimoine administratif
- 427 Immeubles du patrimoine administratif
- 429 Autres revenus

43 Contributions

- 430 Contributions de remplacement
- 431 Emoluments administratifs
- 432 Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions
- 433 Ecolages
- 434 Autres redevances d'utilisation et prestations de service
- 435 Ventes
- 436 Dédommagements de tiers
- 437 Amendes
- 438 Prestations effectuées par la collectivité pour ses investissements
- 439 Autres contributions

44 Parts à des recettes sans affectation

- 440 Part à des recettes fédérales
- 441 Part à des recettes cantonales
- 444 Contributions cantonales
- 445 Contributions communales

45 Dédommagements de collectivités publiques

- 450 Confédération
- 451 Cantons
- 452 Communes

46 Subventions acquises

- 460 Confédération
- 461 Cantons
- 462 Communes
- 463 Propres établissements
- 469 Autres subventions

47 Subventions à redistribuer

- 470 Confédération
- 471 Cantons
- 472 Communes
- 473 Propres établissements

48 Prélèvements sur les financements spéciaux**49 Imputations internes**

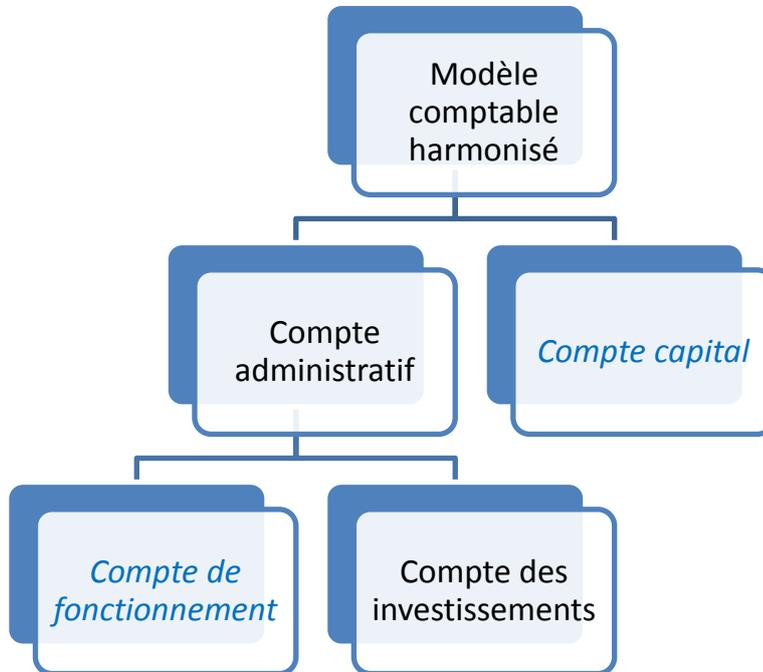
Question 11**Objectif évaluateur n° 1.1.6.1.1 - Structure du plan comptable****6 points****Situation de départ :**

Vous travaillez pour l'administration cantonale des finances. Le modèle de la structure comptable de l'administration publique se distingue en différents points de celui des entreprises privées. Vous expliquez ces différences à une nouvelle collaboratrice ayant effectué son apprentissage dans une entreprise métallurgique.

Tâches :

- a) Citez 2 différences principales distinguant le modèle de la structure comptable de bilan de l'administration publique et celui de l'économie privée. Vous obtiendrez 1 point pour toute réponse correcte. Total : 2 points.
- 1) *Les comptes sont désignés autrement (compte capital comparable au bilan, compte de fonctionnement comparable au compte de résultat).*
 - 2) *Le compte des investissements existe seulement dans le modèle comptable harmonisé.*
- b) Les comptes des administrations publiques sont répartis en 3 catégories. Expliquez les différents types de classifications. Vous obtiendrez 1 point par explication correcte. Total : 3 points.
- 1) Classification fonctionnelle
Classification statistique des comptes administratifs en fonction des missions
 - 2) Classification par nature
Classification en fonction des charges/des produits, par exemple les charges de personnel, les biens et services, etc.
 - 3) Classification institutionnelle
Classification en fonction des unités organisationnelles, par exemple en fonction des offices, des institutions, des départements etc.

- c) Complétez le schéma ci-dessous à l'aide des termes manquants. Vous obtiendrez $\frac{1}{2}$ point pour toute réponse correcte. Total : 1 point.



Question 12**Objectif évaluateur n° 1.1.6.2.1 et 1.1.6.2.2 – Budget****6 points****Situation de départ :**

Vous travaillez à l'administration des finances de l'administration cantonale. Une de vos tâches consiste à former les apprenti-e-s qui passent 6 mois dans votre service. Vous soutenez votre supérieure dans l'élaboration du budget. Les apprenti-e-s apportent également leur aide. Aujourd'hui, vous expliquez à votre apprenti le processus depuis l'élaboration jusqu'à l'approbation du budget.

Tâches :

- a) Citez 2 principes qui doivent être respectés lors de l'élaboration du budget. Vous obtiendrez 1 point par principe correct. Total : 2 points.
- 1) La conformité
 - 2) L'équilibre du budget
- b) Au niveau du budget, le principe du crédit affecté est valable. Que signifie ce principe ? Vous obtiendrez 1 point pour l'explication correcte.
- Le principe du crédit affecté signifie que seules les charges et les dépenses figurant dans le budget doivent être réalisées.*
- c) Que faire lorsqu'une charge ou une dépense est nécessaire et qu'aucun crédit ou qu'aucun crédit suffisant n'est prévu dans le budget ? Vous obtiendrez 1 point pour la réponse correcte.
- Demander un crédit d'avenant à l'intention des citoyen-ne-s ayant le droit de vote*
- d) La procédure budgétaire se déroule de la même manière dans les cantons et les communes. Complétez les étapes manquantes de l'établissement du budget. Vous obtiendrez 1 point pour toute réponse correcte. Total : 2 points.
- 1) Etablissement du budget provisoire (compte de fonctionnement et compte des investissements) par les responsables compétent-e-s (directions/départements/offices).
 - 2) Evaluation des données conjoncturelles (hausse des prix, prévisions économiques)
 - 3) Définition des objectifs financiers et économiques pour l'année à venir
 - 4) *Premier projet de budget à l'intention du pouvoir exécutif (établissement par l'administration des finances). Canton : la direction des finances présente au pouvoir exécutif les directives et le plan financier pour approbation (base : planification financière actualisée).*
 - 5) Discussion budgétaire et justification des écarts entre les responsables financiers/financières et les responsables hiérarchiques.
 - 6) Discussion et approbation du budget par l'exécutif et définition provisoire du coefficient d'impôts.
 - 7) *Contrôle et rapport de la commission des finances du Parlement (canton) et de la commission des comptes (commune).*
 - 8) Convocation de l'autorité législative
 - 9) Approbation du budget et du coefficient d'impôts par l'autorité compétente

Indication de correction :

- a) *Autres solutions : parcimonie, rentabilité, financement par l'utilisateur/utilisatrice*
Les solutions et la procédure budgétaire correspondent au classeur cours interentreprises, module 7.

Question 13**Objectif évaluateur 1.1.6.1 Traitement des factures entrantes et sortantes 6 points****Situation de départ**

Vous travaillez au sein de l'administration des finances. Vous êtes responsable du traitement correct des factures fournisseurs. Votre service administratif a acheté quelques armoires pour l'extension des archives. La livraison a eu lieu le 3 juin 2016. Vous avez reçu aujourd'hui la facture de la société Lowena AG. Cette question est composée de trois parties (de a. à c.). Vous pourrez obtenir 6 points au maximum.

Tâches

- a) Vous contrôlez la facture (voir page suivante) et constatez des erreurs. Notez les contenus manquants ou erronés de la facture. Vous obtiendrez 1 point par erreur identifiée, total 3 points.

Mauvaise adresse de facturation

Mauvais rabais calculé

Date, période de livraison manque

- b) Vous ne pouvez pas payer la facture avec ces indications erronées. Comment procédez-vous pour pouvoir payer la facture comme il se doit ? Notez la suite de vos démarches. Vous obtiendrez 1 point pour la procédure correcte.

Appeler le fournisseur, exiger facture corrigée

- c) Notez 2 taux de taxe sur la valeur ajoutée valables pour la Suisse et citez les livraisons ou prestations qui y sont soumises. Vous obtiendrez ½ point par taux de taxe sur la valeur ajoutée correct et par livraison/prestation correspondante, total 2 points. Le taux de taxe sur la valeur ajoutée mentionné dans la facture de Lowena AG ne doit pas être utilisé.

Taux de taxe sur la valeur ajoutée	Livraisons ou prestations
3,7 %	<i>Taux spécial appliqué à l'hébergement</i>
2,5 %	<i>Taux réduit (par exemple pour les denrées alimentaires, les journaux)</i>

Facture relative à la question 13

Lowena AG
Fabrikstrasse 12
8586 Erlen
www.lowena.com

Référence : M. Untel
Date : 15.05.2016
Numéro de client : 1099429
Personne chargée
du dossier : M. Sestriere
Téléphone : 071 649 22 11
E-mail : m.sestriere@lowena.com
N° de TVA : CHE-112.969.339 TVA

Date : 06.01.2018

Monsieur P. Untel
Chemin des Eterpeys 14
1010 Lausanne

FACTURE 92942

Conditions de livraison :	CPT non taxé	Commande 839444
Information d'envoi :	départ entrepôt Suisse	
Conditions de paiement :	30 jours net	

Article	Désignation	Quantité	Prix par pièce	Prix global en CHF
57.301	Armoire à portes avec serrure C-2-1 1000 × 400 × 1'950 mm Gris clair RAL 7035 Capacité des compartiments 500 kg	2	812.00	1'624.00
58.304	Armoire à portes avec serrure C-2-1 1'000 × 600 × 1'950 mm Gris clair RAL 7035 Capacité des compartiments 500 kg	2	972.00	1'944.00

Somme		3'568.00
Rabais de 20%		356.80
Somme sans TVA		3'211.10
TVA	7.7% de 3'211.10	247.25
Total en CHF		3'458.35

Relation bancaire	Nom de la banque	Credit Suisse, Amriswil
	Compte	104494-42-9
	IBAN	CH90 4440 4294 4994 5400 5

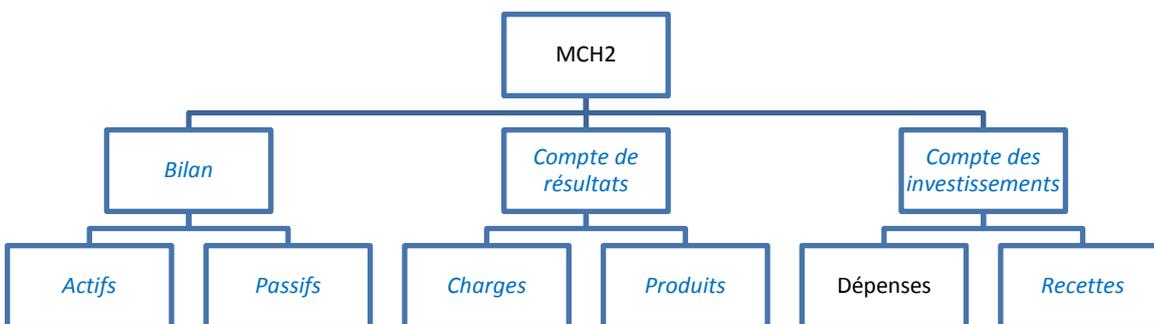
Question 14**Objectif évaluateur 1.1.6.1.1 Exemple du modèle comptable harmonisé 12 points****Situation de départ :**

Vous travaillez au sein de l'administration des finances de l'administration cantonale. Votre supérieur-e hiérarchique vous charge de donner aux membres des autorités fraîchement élus des informations sur des thèmes importants du domaine des finances.

Tâches pour MCH2

- A. Présentez la structure du modèle comptable selon MCH2. Pour ce faire, insérez les termes ci-dessous dans le modèle. Vous obtiendrez ½ point par terme inséré correctement (total : 4 points).

Passifs, compte des investissements, charges, recettes, bilan, actifs, produits, compte de résultat



- B. Le bilan établit une distinction entre patrimoine financier et patrimoine administratif. Décrivez les contenus du patrimoine financier et du patrimoine administratif. Vous obtiendrez 1 point par description correcte (total : 2 points).

Patrimoine financier	<i>Comprend la fortune qui peut être cédée sans que cela contrevienne à l'exécution des tâches de droit public</i>
Patrimoine administratif	<i>Comprend les éléments de la fortune utilisés directement pour l'exécution des tâches publiques</i>

- C. Indiquez si les opérations comptables citées ci-dessous entrent dans le compte de résultat ou dans le compte des investissements. Pour chaque réponse correcte vous obtiendrez ½ point (total : 2 points).

	Compte de résultat	Compte des investissements
Aménagement global d'une route cantonale		X
Salaires des membres du personnel administratif	X	
Dépenses d'amortissement	X	
Construction d'un nouveau bâtiment administratif		X

- D. Le plan comptable des administrations publiques peut être classé selon trois types. Citez deux types de classification et décrivez leur structure. Vous obtiendrez 1 point par type de classification avec description correcte (total : 2 points).

Type de classification	Description de la structure
<i>Classification fonctionnelle</i>	<i>Classification en fonction des domaines d'activité (par exemple sécurité publique)</i>
<i>Classification par nature</i>	<i>Classification par aspects économiques et sociaux, comme nature des coûts, ou par groupes de biens, comme charges du personnel, charges des biens et services, etc.</i>

Autre solution

Classification institutionnelle

Classification selon les départements ou les directions

- E. Parmi les affirmations suivantes, marquez lesquelles sont justes et lesquelles sont fausses. Vous obtiendrez ½ point par solution correcte (total : 2 points).

	Juste	Faux
Le flux de trésorerie peut présenter un cash flow négatif appelé « cash drain »	X	
Dans le capital propre sont comptabilisés tous les éléments de la fortune d'un canton		X
Le bilan est un compte dynamique, relatif à une certaine période		X
Dans les financements spéciaux sont comptabilisées les recettes et les dépenses prévues pour un objet précis (de domaines autofinancés, par exemple centres de distribution électrique)	X	

Question 15**Objectif évaluateur 1.1.6.2.1 - Processus budgétaire****7 points****Situation de départ :**

Vous travaillez au service des finances d'un canton. Une de vos tâches consiste à former les apprenti-e-s qui passent 6 mois dans votre service. Vous soutenez votre supérieure dans l'élaboration du budget. Les apprenti-e-s apportent également leur aide. Aujourd'hui, vous expliquez à votre apprenti le processus depuis l'élaboration jusqu'à l'approbation du budget.

Tâches :

Complétez les phrases ci-dessous. Vous obtiendrez 1 point par phrase complétée (total : 7 points).

Tâches	Qui
Etablissement du budget provisoire (compte de fonctionnement et compte des investissements) par	Direction/département/services/offices
Evaluation des données conjoncturelles (hausse des prix, prévisions économiques) par	Service des finances
Définition des objectifs financiers et économiques pour l'année à venir par	<i>Service des finances</i>
Premier projet de budget à l'intention de..... (établissement par l'administration des finances)	<i>Exécutif</i>
Discussion budgétaire et justification des écarts entre les responsables financiers/financières et les	<i>Supérieurs hiérarchiques</i>
Discussion et approbation du budget par l'..... et définition provisoire du coefficient d'impôts et des différentes taxes.	<i>Exécutif</i>
Contrôle et rapport de la	<i>Commission des finances du parlement ou Commission des finances ou gestion</i>
Convocation de l'.....	<i>Autorité législative</i>
Approbation du budget et du coefficient d'impôts par	<i>Autorité législative</i>

Question 16**Objectif évaluateur 1.1.6.1.1 - Compte administratif****4 points****Situation de départ :**

Vous lui expliquez également que le compte administratif est composé du compte de fonctionnement et du compte d'investissement.

Tâches :

Décrivez les contenus de chacun des comptes et donnez un exemple d'opération comptable pour chacun. Vous obtiendrez 1 point par description correcte et 1 point par exemple correct (total 4 points).

Compte de fonctionnement	Description : <i>Charges ayant un caractère de consommation ainsi que les coûts résultant des investissements.</i> Exemple : <i>Entretien d'une machine, amortissement d'un bien</i>
Compte des investissements	Description : <i>Achat, création ou amélioration de biens durables du patrimoine administratif</i> Exemple : <i>Ex. construction d'une route</i>

Question 17**Objectif évaluateur 1.1.6.1.1 Exemple du modèle comptable harmonisé****6 points****Tâches :**

Parmi les affirmations suivantes, marquez lesquelles sont justes et lesquelles sont fausses. Vous obtiendrez 1/2 point par affirmation (total : 6 points).

	Vrai	Faux
Le budget sert de planification financière sur plusieurs années		X
Il est possible d'accorder un dépassement du budget de manière exceptionnelle	X	
Le compte de fonctionnement est constitué des dépenses et des recettes		X
Les dépenses d'investissements nets sont virées au patrimoine financier		X
Le compte capital est comparable au bilan d'une entreprise privée	X	
L'excédent de produits ou de charges provenant du compte de fonctionnement est transféré dans le compte capital	X	
Dans le capital propre sont comptabilisés tous les éléments de la fortune d'un canton ou d'une commune		X

Question 18**Objectif évaluateur 1.1.6.1.1 Classification des comptes****5 points****Tâches :**

Les comptes des administrations publiques sont répartis en 3 catégories. Classez les exemples suivants dans chacune des deux catégories suivantes : catégorie fonctionnelle et catégorie par nature. Vous obtiendrez 1 point par classification correcte (total : 5 points).

	Classification fonctionnelle	Classification par nature
Traitements du personnel		X
Service des eaux	X	
Direction générale de l'enseignement obligatoire	X	
Entretien des véhicules		X
Matériel informatique		X

Question 19**Objectif évaluateur 1.1.6.1. Traitement des factures****3 points****Situation de départ :**

Aujourd'hui vous expliquez à votre apprenti le processus de facturation de la consommation d'eau.

Tâches :

Vous contrôlez la facture (voir page suivante) et constatez des erreurs due à un problème informatique. Notez les contenus manquants ou erronés de la facture. Vous obtiendrez 1 point par erreur identifiée, total 3 points

Le numéro de TVA manque

La référence sur le BVR manque

Les voies de recours ne sont pas mentionnées



Commune d'Etoy
Bourse communale
Pl. St-Jaques 3
1163 Etoy

Téléphone 021 821 32 32-35
Fax 021 821 32 33
E-mail bourse@etoy.ch
C.C.P 10-7244-0

FACTURATION EAU

No d'abonnement	242	
No de facture	85303 / 10572	
Date de facture	1 décembre 2016	Monsieur Jérôme Bolomey
Date d'échéance	31 janvier 2017	Route du Gare 2
Période	du 01.01.2016 au 31.12.2016	1163 Etoy
Lieu de consommation	Route de la Gare 2 1163 Etoy	
Concerne	Appartement	

TVA	Compteur	Libellé	Index: Ancien	Nouveau	Qté/m3	Prix	Montant
		Eau : CHE-595764 Consommation	5214	5516	302		
2.5		Taxe abonnement+Location 1*					90.00
2.5		Total facturé			302	1.00	302.00
		Taxe épuration : CHE-Selon consommation			302		
8.0		Taxe annuelle au m3			302	0.80	241.60
8.0		Taxe d'écarts : CHE-Selon la valeur incendie	No ECA 106		1,853,342	0.30	556.00
8.0		Selon la valeur incendie	No ECA 109		675,316	0.30	202.60
8.0		Selon la valeur incendie	No ECA 1		84,923	0.15	12.75
		TVA 8.00 % sur Fr. 1,012.95					81.05
		2.50 % sur Fr. 392.00					9.80
		Montant en notre faveur					1,495.80

Vor der Einzahlung abzurufen/A détacher avant le versement/Oa staccare prima del versamento

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
<p>Einzahlung für/Versement pour/Versamento per</p> <p>Commune d'Etoy Bourse communale Pl. St.-Jaques 3 1163 Etoy</p> <p>Konto / Compte / Conto CHF 01-36936-8</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da 01000 0020001057200085303002 Monsieur Jérôme Bolomey Route du Gare 2 1163 Etoy</p>	<p>Einzahlung für/Versement pour/Versamento per</p> <p>Commune d'Etoy Bourse communale Pl. St.-Jaques 3 1163 Etoy</p> <p>Konto / Compte / Conto CHF 01-36936-8</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da 609</p>	<p>Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungere comunicazioni</p> <p>Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da Monsieur Jérôme Bolomey Route du Gare 2 1163 Etoy</p>	<p>06/06 2017</p> <p>44208</p>

Question 20**Objectif évaluateur 1.1.6.1.1 Exemple du modèle comptable harmonisé 6 points****Situation de départ :**

Vous travaillez au sein du service des finances de l'administration cantonale. Votre supérieur-e hiérarchique vous charge de comptabiliser les écritures suivantes. Vous obtiendrez 1/2 point par comptabilisation correcte (total : 6 points).

Tâches 2 – MCH2

		N° compte
1	Où comptabilise-t-on l'amortissement ordinaire du bâtiment de l'école professionnelle?	330
2	Où comptabilise-t-on la valeur d'une créance envers un fournisseur divers ?	200
3	Où comptabilise-t-on le loyer de janvier 2014 payé en décembre 2013 sur l'exercice comptable 2013 ?	104
4	Où comptabilise-t-on les intérêts payés sur l'emprunt pour le nouveau gymnase ?	340
5	Où comptabilise-t-on une subvention de la Confédération pour la construction d'une route cantonale	631
6	Où comptabilise-t-on la subvention accordée au musée des beaux-arts?	370
7	Où sont représentés la valeur finale des locaux affectés à une école professionnelle?	140
8	Où comptabilise-t-on la facture pour la révision des comptes ?	313
9	Où comptabilise-t-on un emprunt ?	206
10	Où comptabilise-t-on la location d'un local pour la police cantonale ?	316
11	Où est représentée la valeur finale d'un immeuble dont les appartements sont loués ?	108
12	Où comptabilise-t-on l'impôt d'un habitant du canton ?	400

